

## MISE AU POINT SUR L'AUTEL DE LA PATRIE DE PLASSAC

Le petit monument situé place du port suscite de puis longtemps l'intérêt des historiens locaux et un certain nombre d'articles lui ont été consacrés. On trouve sa description dans un numéro des « Cahiers du Vitrezois » (mai 1974) par Denis BERTEAU, dans un texte non publié d'André HERAUD et plus récemment dans la revue « L'Estuarien » (n°64 avril 2018) sous la plume de Daniel MENANTEAU. Ce monument pose un certain nombre de problèmes de construction et de chronologie.

### La fête de la Fédération du 14 juillet 1790

Tous les documents conservés dans le registre des délibérations de Plassac permettent d'affirmer qu'une grande cérémonie placée sous les auspices de l'Être Suprême (la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen fait elle aussi référence à l'Être Suprême) s'est déroulée le 14 juillet 1790 pour célébrer le Fête de la Fédération.

Le déroulement de la cérémonie est rapporté dans une déclaration du procureur de la commune J. GIRARD et c'est l'officier municipal, greffier, CUGNEAU qui enregistre cette déclaration. L'emplacement est bien précisé : sur la place du port qui devient « place du Champ de Mars » Pour le bicentenaire la municipalité redonnera ce nom à la place. La messe solennelle est célébrée par le curé VILLEGENTE, prêtre chargé de la paroisse depuis 1773. Il est visiblement estimé et il est à plusieurs reprises chargé de présider à des votes avant qu'il accepte la Constitution Civile du Clergé votée le 12 juillet 1790.

La demande d'édification de l'autel est consignée dans une délibération du 8 juillet 1790...ce qui donne peu de temps pour la réalisation d'un autel monumental. Il est donc vraisemblable que la construction ait été sommaire. Dans beaucoup de villages l'autel fut construit en bois ce qui facilita la destruction lors du Consulat. L'autel visible de nos jours à Plassac est donc plus tardif.

### L'autel décadaire.

Le 26 juin 1792 l'Assemblée Nationale Législative décrète la construction dans chaque commune d'un Autel de la Patrie sur lequel sera gravée la mention « le citoyen naît, vit et meurt pour la Patrie ». Les fêtes patriotiques y seront célébrées. Cette décision fait suite à une intervention à la tribune d'un député d'Ille et Vilaine, Louis Jérôme GOHER, révolutionnaire plein de zèle, futur Directeur.

L'examen attentif du monument actuel fait apparaître des détails intéressants. Construit en pierre il a la forme classique d'un autel post-baroque. En cela il diffère d'autres « autels de la patrie » connus en France. On pense à celui de Thionville, grande colonne de pierre, ou celui d'Ecouché-les-vallées, dans l'Orne; petit temple dont le linteau porte un symbole

révolutionnaire (bonnet phrygien sur faisceau) ou encore celui d'Angers, tronc de chêne sculpté. A Plassac il s'agit vraiment d'un autel comme on en trouve dans les églises. Sur la face galbée un macaron a été martelé. On peut encore y deviner les traces d'une couronne de laurier et dans la partie basse les chiffres 7 et 3 ce qui pourrait correspondre à une date, 1793 ? dans la partie centrale devait être sculpté un symbole révolutionnaire mais lequel ? le bonnet phrygien ? les faisceaux des licteurs ? un signe maçonnique ? La volonté de le faire disparaître fut forte quand on voit le résultat du martelage.

### **La croix**

La croix pose un autre problème. En 1793 le symbole de la révolution ne peut être la croix chrétienne. Certains, Denis BERTEAU dans un texte manuscrit non publié entre autres, avancent qu'elle pouvait être présente lorsque le curé était prêtre jureur ce qu'était desservant de Plassac.. Mais en 1793 le citoyen Jean Villegente connaît de nombreuses mésaventures, dénonciation, arrestation ; réhabilitation, abdication de la prêtrise. Dans l'atmosphère très tendue de déchristianisation son influence est sans doute dévaluée.

Sur le plateau de l'autel on distingue une élévation qui devait porter un petit monument comme le propose Daniel MENANTEAU dans l'article paru dans « L'Estuarien » Sur une stèle on devait pouvoir trouver les allusions à la Révolution comme le réclamait le décret de l'Assemblée Législative.

C'est la récupération par l'Eglise, sans doute après le Concordat, qui explique la présence de la croix. La tradition orale veut qu'elle ait été en bois, peinte en rouge au sang de bœuf ! Plus proche de la réalité on est sûr qu'il y eut une croix en bois rouge, en acajou ou en okoumé. Le 7 août 1966 un camion pour éviter un accrochage avec un autre camion se précipita sur l'autel et la croix fut très abîmée. L'artisan chargé de la réparation, Mr. LAROCHE, de Plassac, retrouva dans le logement à la base de la croix des morceaux de bois rouge. Elle est actuellement en ciment et porte l'inscription I.N.R.i. (Jésus de Nazareth Roi des Juifs). On est loin de la Révolution.